

Pada Blabla n° 59

15 janvier 2021

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO – Matériathèque.....	2
ENVIE DE PARLER DE NOTRE ASSOCIATION À D'AUTRES PERSONNES ?.....	2
NOUVEAU : GROUPES D'ENTRAÎNEMENT AUX HABILITÉS SOCIALES À CREST ET MONTÉLIER.....	2
Groupe d'entraînement aux habiletés sociales pour les enfants et adolescents atteints de TSA à Crest.....	2
Groupe d'entraînement aux habiletés sociales à Montélier.....	3
BIENVENUE.....	3
REMERCIEMENTS	3
FÉLICITATIONS.....	4
SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE	5
Crise sanitaire : AAH, AEEH, PCH, prolongation pour un maximum de 6 mois, CDAPH (bis)	5
Les collectivités pourront financer les hôpitaux et cliniques.....	5
Clarification des rôles en santé environnementale	6
Collectif Handicaps : CP Parentalité.....	6
AGENDA sous réserve de nouvelles mesures Covid	7
CONTACT	7

ÉDITO – Matériathèque

Et si nous débutions l'année avec une nouvelle prestation ?

Depuis quelque temps, nous souhaitons proposer un lieu de convivialité, d'échanges et de prêt de matériel adapté à l'autisme. Grâce au don de la CCAH, nous avons pu faire l'acquisition de balançoires sensorielles, couvertures à lester, gilets sensoriels de pression ainsi qu'une tablette avec application Proloquo. Ce matériel est appelé à s'étoffer en fonction de vos demandes et propositions.

Afin de garder le matériel en bon état, une caution sous forme de chèque vous sera demandée dont le montant sera adapté à sa valeur.

En fonction de nos soutiens financiers à venir, nous projetons la mise à disposition sur place d'un ordinateur, une imprimante ainsi qu'une plastifieuse pour réaliser des pictogrammes en fonction des particularités de chaque enfant, adolescent et adulte.

Grâce à la Maison Relais Santé qui met à notre disposition gratuitement deux salles, nous allons démarrer cette activité le deuxième jeudi de chaque mois de 10-12 heures. L'adresse : 4 rue du Clos Gaillard à Valence. Vous y rencontrerez notre trésorière, Sylviane Martinez, et Jessica Salas, maman, toutes deux membres de notre Conseil d'Administration.

Votre présidente

ENVIE DE PARLER DE NOTRE ASSOCIATION À D'AUTRES PERSONNES ?

Nous souhaitons actualiser notre site et avons besoin de quelques témoignages pour partager votre expérience de parents ou d'adultes. En effet, les personnes qui consultent notre site pourraient découvrir ce que l'association peut apporter et être encouragés à nous contacter. Vous pouvez vous adresser à secretaire.planeteautisme@gmail.com pour le faire par téléphone ou bien nous envoyer votre texte par écrit. Ces témoignages peuvent rester anonymes si vous le souhaitez. Merci de nous aider à mieux communiquer !

NOUVEAU : GROUPES D'ENTRAÎNEMENT AUX HABILITÉS SOCIALES À CREST ET MONTÉLIER

Groupe d'entraînement aux habiletés sociales pour les enfants et adolescents atteints de TSA à Crest

Planète Autisme Drôme Ardèche propose des groupes d'entraînement aux habiletés sociales pour favoriser des aptitudes à interagir avec son milieu pour l'enfant et l'adolescent avec un profil TSA. Ces ateliers se dérouleront sur plusieurs cycles, avec un apprentissage individualisé de ces compétences.



L'encadrement est assuré par 3 éducatrices spécialisées expérimentées, partenaires professionnelles de l'association Planète Autisme Drôme Ardèche.

Les ateliers auront lieu les vendredis de l'année 2021 (hors vacances scolaire), à Crest.

Vous êtes intéressés ? Prenez contact : habiletés_sociales.crest@gmail.com. Aurélia Colas 06 99 79 99 69 – Aline Garnier 06 87 24 48 46 – Valérie Périot 06 08 42 66 79

50 euros par séance. (+ 15 euros d'adhésion à l'association Planète Autisme Drôme Ardèche). Devis et facilité de paiement possibles.

Groupe d'entraînement aux habiletés sociales à Montélier

Atelier d'entraînement aux habiletés sociales pour des enfants de 8 à 17 ans présentant un trouble du spectre autistique, un trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité ou un haut potentiel intellectuel qui rencontrent des difficultés dans les relations sociales. Chaque groupe est composé de 6 à 8 enfants réunis par âge.

Premier atelier le 27 février le matin, puis tous les 15 jours. Le lieu : l'Annexe, 9 rue des Charmilles, 26120 Montélier. Contact par mail : habiletés_sociales.drome@gmail.com ou par téléphone : Magalie Sorrel, psychologue du développement : 06 29 38 51 20 – Roxane Sauret, psychologue : 07 66 12 67 57.

BIENVENUE

À notre nouvelle bénévole, M^{me} Aurore Billard, qui a intégré la commission communication et nous fera bénéficier de son expérience pour permettre en valeur nos actions.

REMERCIEMENTS

À Autisme France qui nous a permis de présenter notre association dans le numéro 84 de sa lettre d'informations.

À M^{me} Dominique Flandrin, ancienne membre du Bureau Élargi de notre association, qui, suite à son mariage, a organisé une cagnotte de 200 € pour financer des prestations. Les liens qui nous unissent sont très forts !

FÉLICITATIONS

À Juléo Clot, adhérent Planète autisme Drôme-Ardèche et membre du café-rencontre animé par Valérie Périot. Juléo, jeune autiste asperger qui aura 18 ans à la fin de l'année, vient en effet de publier son premier roman : *Bienvenue dans l'Ordre*.

Premier tome d'une tétralogie, le livre est l'histoire de jeunes adolescents qui se réveillent dans un endroit inconnu en ayant perdu la mémoire. La seule information qu'il semble tous détenir est leur prénom. C'est ainsi que Soleil, Tranchant, Électrique et les autres G4 vont évoluer dans l'Ordre une mystérieuse organisation qui les prend en charge. Mais de nombreuses questions restent à découvrir, comment sont-ils arrivés là ? Que faisaient-ils avant ?



En voici un résumé plus complet... Lorsque Soleil, Celsius, Pression, Électrique ainsi que 87 autres adolescents au nom étrange se réveillent, ils n'ont aucun souvenir de leur vie antérieure. Tout ce qu'ils savent est qu'ils sont désormais dans « l'Ordre », une mystérieuse organisation remplie d'étranges personnes aux capacités surnaturelles. Soleil et ses amis s'habituent vite à la vie au sein de l'Ordre. Ils sont nourris, logés, éduqués et possèdent énormément de temps libre, mais au fur et à mesure que l'année avance, ils ne peuvent s'empêcher de se poser une multitude de questions : Qu'est-ce que l'Ordre ? Pourquoi refuse-t-on de leur parler du monde extérieur ? Et surtout : et si les agents de l'Ordre n'étaient pas si bons qu'on essayait de le leur faire croire ? L'histoire de Soleil et des G4, au début d'un voyage rempli de mystères.

Paru aux éditions de l'Arbre Monde, le livre coûte 19€50. On peut se le procurer auprès de Juléo (au 06 80 21 18 48), de la maison d'édition ou sur Amazon.

SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

Crise sanitaire : AAH, AEEH, PCH, prolongation pour un maximum de 6 mois, CDAPH (bis)

Des mesures permettant le maintien des droits (prestations AEEH, AAH, PCH et orientations) décidés par la CDAPH viennent d'être prises comme dans le cadre du premier état d'urgence sanitaire (ordonnance du 9 décembre 2020).

Ces mesures sont cependant différentes. En règle générale, il s'agit d'une prolongation de 6 mois, mais la mesure applicable dépend de la date de fin d'effet de la précédente décision. D'autre part, cette prolongation se termine dès qu'il y a une nouvelle décision de la commission.

Précisions en fonction des dates d'effet, sur les recours, les simplifications administratives, le fonctionnement des CDAPH, les plateformes de coordination et d'orientation des troubles neurodéveloppementaux.

Révision de l'article du 10 décembre, sur la base d'une note ministérielle du 17 décembre adressée aux MDPH.

<https://blogs.mediapart.fr/jean-vincot/blog/211220/crise-sanitaire-aah-aeeh-pch-prolongation-pour-un-maximum-de-6-mois-cdaph-bis>

Les collectivités pourront financer les hôpitaux et cliniques

Publié le 23/12/20 - 14h23

En matière de santé, l'avant-projet de loi 4D, qui doit marquer une nouvelle étape de la décentralisation de l'État jacobin, prévoit plusieurs mesures sur la gouvernance des ARS et le financement des établissements publics et privés. Le département sera le chef de file du développement de l'habitat inclusif.

Le Gouvernement en place entend mettre en œuvre une nouvelle étape en matière de décentralisation et de déconcentration de l'action publique. Il prépare en ce sens un projet de loi relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Baptisé 4D, les contours de l'avant-projet de loi sont déjà présentés aux associations de collectivité.

La santé figure parmi les grandes orientations du projet de loi 4D. Une « *base légale claire* » sera ainsi octroyée au financement des établissements de santé par les collectivités. Ces dernières sont concernées dans leur ensemble puisque les régions, les départements et les communes et leurs groupements sont visés par cette mesure. À noter que cette clarification ne concerne pas seulement les hôpitaux publics. Les établissements privés sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'un soutien des collectivités locales. Le détail de cette mesure n'est pas encore connu, le texte étant en cours de finalisation avant son examen par le Conseil d'État. Le débat parlementaire débutera au Sénat au cours du premier semestre, après une présentation en Conseil des ministres courant février. En matière de

santé, les départements pourront également contribuer au financement des laboratoires départementaux d'analyses et des groupements de défense sanitaire dans la lutte contre les zoonoses.

Un conseil d'administration plus informé par le DG ARS

Le texte entérinera par ailleurs la réforme de la gouvernance des ARS. Leur conseil de surveillance sera transformé en conseil d'administration (CA). Les collectivités territoriales bénéficieront d'un tiers des sièges ainsi que de deux vice-présidences. Le préfet de région restera président du CA. Le détail de cette réforme est mieux connu, le Gouvernement a, en effet, déposé un amendement la permettant dans les discussions sur la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification. Retiré car insuffisamment en lien avec le texte, il prévoit la pleine information du conseil d'administration de la gestion du fonds d'intervention régional. Le Gouvernement souhaite également introduire une nouvelle mission pour le CA sur les grandes orientations de la politique contractuelle de l'ARS. Le directeur général transmettra ainsi un rapport sur les « *conventions conclues avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du projet régional de santé.* »

L'habitat inclusif coordonné par les départements

En matière de cohésion sociale, l'arsenal de mesures proposées est plus diversifié. En matière d'habitat inclusif et d'adaptation du logement au vieillissement, le département jouera le rôle de chef de file. Il assumera ainsi la coordination du développement de l'habitat inclusif. Les directeurs des instituts départementaux de l'enfance et des familles quitteront le giron de la fonction publique hospitalière pour la territoriale. Les métropoles auront la capacité de se doter d'un centre intercommunal d'action sociale. Enfin, la médecine scolaire se rapprochera des moyens de la protection maternelle et infantile pour constituer « *un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité* ».

Clarification des rôles en santé environnementale

L'ARS Grand-Est publie, sur son site, un guide sur les missions et rôles respectifs des agences et des mairies en matière de santé environnementale. La qualité des eaux, la lutte contre l'habitat indigne, la sécurité sanitaire des établissements recevant du public, l'urbanisme et la qualité de l'environnement extérieur sont les principaux domaines de compétences partagés entre mairie et ARS. Le guide du Grand-Est détaille ainsi, pour chaque thème, les missions respectives de la mairie et de l'agence régionale. À noter que les missions de contrôle sanitaire sont assurées par les ARS pour le compte du préfet de département.

Jérôme Robillar

Collectif Handicaps : CP Parentalité

Ce jour, nous avons envoyé à la presse le communiqué de presse en PJ après la publication du décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap.

Si le Collectif Handicaps salue un nouveau droit relatif à l'exercice de la parentalité des personnes en situation de handicap, il regrette le manque d'ambition : l'aide à la parentalité ne couvrira ni l'ensemble des besoins, ni la totalité des parents en situation de handicap. Le décret exclut notamment les parents en situation de handicap qui ne sont pas éligibles à la PCH Aide humaine. Le Collectif Handicaps rappelle que l'individualisation de la prestation de compensation doit rester la règle.

En ce qui concerne les autres dispositions du décret, le Collectif Handicaps se félicite de la suppression de la barrière d'âge des 75 ans et salue également les dispositions concernant les activités autour de la prise des repas avec la prise en compte de la préparation des repas et de la vaisselle. Toutefois, l'effectivité de ces dispositions reste conditionnée à l'augmentation du temps d'aide humaine pour les actes liés à l'alimentation dont le plafond fixé à 1h45/jour doit absolument être relevé.

N'hésitez pas à relayer le CP sur vos sites Internet et réseaux sociaux.

Stéphane Lenoir, coordinateur Adresse postale : 13 place de Rungis – 75013 PARIS

Accès aux locaux : 44 rue des Longues Raies – AGENDA

AGENDA sous réserve de nouvelles mesures Covid

Les cafés-rencontres ados et proches ne pourront avoir lieu en raison du Covid 19. De même les ateliers Tchika Boum Splash Kids prévus en janvier sont reportés à une date ultérieure.

16 janvier L'atelier Tchika Boum Splash Ados se déroulera en visio-conférence. Il sera animé par Armelle Vautrot et Pascal Viossat. Inscriptions auprès de Pascal Viossat : viossat.pascal@gmail.com.

Café-rencontre adultes Asperger en visioconférence sur Zoom, animé par Bénédicte Rossi. Un premier contact par e-mail est souhaité, ainsi qu'une inscription : cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com.

20 janvier Educ'Ardèche organise un café atypique pour adultes avec autisme de 17h30 à 19h30. Renseignements et inscriptions : educardeche@yahoo.com

30 janvier Educ'Ardèche organise des rencontres autisme de 10h-12h. Inscriptions et renseignements : educardeche@yahoo.com.

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secrtaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardèche.fr et sur notre page Facebook !